

La Carte d'Identité

N'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande (Délai de 4 à 5 semaines). La demande est à adresser dans votre mairie. Votre présence lors de la constitution de votre dossier est obligatoire pour signer votre formulaire et recueillir vos empreintes digitales (obligatoire à partir de 13 ans).

Documents à fournir

- 1 copie intégrale de l'acte de naissance, à demander à votre commune de naissance (obligatoire pour une première demande ou pour une perte ou vol de votre ancienne carte) ou le livret de famille des parents du demandeur.
- 1 copie du livret de famille
- 1 certificat de nationalité française (si pas né en France de parents français)
- L'ancienne carte d'identité (en cas de demande de renouvellement) ou l'attestation de vol ou de perte de la gendarmerie
- 2 Photos récentes: *Attention les recommandations sont très strictes*
- 1 justificatif de domicile récent (Quittance Eau, Electricité...), Pour les enfants majeurs vivants sous le toit de leurs parents, *joindre au justificatif de domicile, une attestation des parents certifiant que l'enfant majeur habite sous leur toit et la photocopie de la Carte d'identité du parent signataire de l'attestation*

ATTENTION : En cas de perte ou de vol, la Carte d'identité n'est plus gratuite ! Il faut apporter un timbre fiscal de 25 €